



Coalition Eau Secours !
québécoise pour une gestion responsable de l'eau



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Journée internationale contre les barrages :

L'opposition aux centrales privées prend de l'ampleur

Montréal, le 14 mars 2002 – Vingt-deux nouveaux artistes ajoutent aujourd'hui leur voix aux dix autres personnalités qui, depuis l'automne, appuient les groupes de protection des rivières. (ANNEXE 1). Soulignant la non-pertinence des 38 projets de barrage privés sur 26 rivières du Québec qui détruisent, à nos frais, notre patrimoine collectif et compromettent le développement récréotouristique, ils demandent à nouveau au gouvernement de mettre fin à son projet. En outre, constatant, comme des milliers de citoyens, que ce gouvernement, «abandonne » aux appétits de bétonneurs privés cette première série de 38 sites, ils demandent à la population de se joindre à eux pour « adopter » ces chutes, rapides et rivières menacées.

Dans une perspective énergétique durable, favorisant l'efficacité énergétique, l'éolien et le solaire, domaines où le Québec accuse un net retard, nous profitons de cette Journée internationale contre les barrages, chapeautée par le groupe américain International Rivers Network¹ (ANNEXE 2), qui a récemment adhéré au Plaidoyer pour des rivières libres, déjà soutenu par 90 groupes québécois, pour élargir la mobilisation et hors des frontières québécoises s'il le faut.

« Dans ce dossier des petits barrages, le gouvernement du Québec agit dans la plus totale incohérence et avec un grand mépris des citoyens et des groupes historiquement impliqués dans la multitude de consultations gouvernementales et enquêtes tenues depuis une décennie. Répondant manifestement aux pressions de promoteurs, il s'apprête à amputer notre patrimoine collectif, à meurtrir l'industrie récréotouristique en plus de nous faire payer le prix de son improvisation » souligne Louise Vandelac, porte-parole des cinq organismes qui pilotent l'opération « Adoptez une rivière » : Aventure Écotourisme Québec, la Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau - Eau Secours!, la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK), la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) et l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN).

A titre d'exemples, elle rappelle : 1) que le gouvernement n'a pas suivi certaines recommandations clés de la Commission Doyon à l'effet de consulter la population sur la pertinence d'un programme de construction de petites centrales privées ainsi que sur l'évaluation des retombées réelles de tels programmes ; 2) qu'il s'apprête à autoriser des barrages sur des territoires susceptibles d'être protégés par la Stratégie québécoise sur les aires protégées, qui, promise en juin 2001, permettrait enfin de

¹ L'International Rivers Network coordonne des actions dans plusieurs pays, présente une analyse stratégique du mouvement d'opposition aux barrages et prône vigoureusement le droit des citoyens à l'information et à la participation au processus décisionnel en matière environnementale

passer de 0.5% à 8% d'aires protégées, mais toujours derrière la moyenne mondiale de 10%; 3) qu'il n'a manifestement pas consulté les ministères de l'Environnement, de la Culture, du Tourisme ainsi que la Société de la Faune et des Parcs avant de divulguer sa première liste de 36 sites offerts aux promoteurs en mai dernier; 4) qu'il compromet, avant même de l'annoncer, sa politique québécoise de l'eau toujours tant attendue 5) qu'il ne respecte ni sa propre politique énergétique faisant suite à la consultation sur l'énergie, ni l'avis de la Régie de l'énergie quant à un prix maximal de 4,5 cents par kilowattheure et une puissance totale des installations de 150 MW.

Pour la population du Québec, le refus du gouvernement de tenir une consultation publique générique portant sur le bien fondé de ce programme ainsi que l'absence de consultation publique dans la grande majorité des MRC n'assurent aucunement l'objectivité des décisions. Au plan local, les citoyens font souvent face à des élus, convaincus par les promoteurs, sans avoir l'opportunité d'un réel débat, ouvert et éclairé.

Par ailleurs, comment expliquer le silence de la Société de la Faune et des Parcs, de Tourisme Québec et du ministère de la Culture quant à la protection du patrimoine, à la qualité des paysages et aux multiples potentiels des sites vierges. Si les avis de ces organismes existent, ils doivent être rendus publics.

De partout au Québec, des citoyens questionnent la pertinence, les intérêts véritables et l'absence de transparence et de respect des règles de concurrence prétendues de plusieurs projets. À titre d'exemple :

- 1) Sur la rivière Des Quinze, la MRC Témiscamingue s'est engagée par résolution à appuyer le projet d'un seul promoteur, « La Régionale d'Angliers », dont l'actionnaire principal est Manulife international capitol corp., de Toronto qui prévoit utiliser un barrage existant appartenant à Travaux publics Canada.
- 2) Sur la rivière Gatineau, la compagnie Energie Maclaren, dont l'actionnaire principal est Great Lakes Power, de Toronto, elle-même détenue principalement par Brascan corporation, a acquis les terrains nécessaires à la réalisation de trois barrages. En absence de compétition entre promoteurs, jusqu'à quel prix, Hydro-Québec payera-t-il pour l'achat d'électricité d'Energie Maclaren ? Ces informations seront-elles publiques ? Combien de projets sont dans une telle situation ?
- 3) Sur la rivière des Trois-Pistoles, où la construction d'un barrage s'annonce imminente, la municipalité a signé un contrat de location du site pour une durée de 50 ans et elle a biffé les montants de la transaction sur la copie du bail qu'elle a remise aux citoyens. La municipalité a-t-elle le privilège de cacher une telle information à ses citoyens ? Peut-elle d'autre part autoriser un projet ne respectant pas les orientations du schéma d'aménagement de sa MRC ?

Dans plusieurs régions, les promoteurs et les municipalités tentent de faire miroiter la possibilité d'une saine cohabitation entre le tourisme et les barrages. Sur la Côte-Nord, faute d'un budget pour l'amélioration des infrastructures touristiques, malgré les programmes de subventions disponibles, on veut profiter des ventes d'électricité pour payer des aires de pique-nique. Est-ce que ce sera avec vue sur le barrage ? Une rivière vierge ne pourrait-elle pas attirer beaucoup plus de touristes ? Les promoteurs prétendent pouvoir camoufler les installations. Exigera-t-on l'enfouissement des lignes à haute tension et le creusage en tunnel pour la pose des conduites forcées ? Où trouve-t-on de tels barrages invisibles, qui n'assèchent pas la chute ou ne créent pas de réservoir, ni n'endommagent le paysage ?

On compte actuellement près d'une vingtaine de barrages de toutes dimensions, publics et privés sur la Côte Nord. Or, dans la mesure où, une fois construit, un barrage crée au maximum un ou deux emplois, tout en compromettant les emplois en tourisme, on peut interroger les bénéfices réels en termes de développement durable au plan régional.

Tourisme Québec ne s'est d'ailleurs pas prononcé sur les impacts de telles destructions du patrimoine naturel qui constitue l'une des images de marque du Québec à l'étranger. Ce ministère qui a présenté en 2000 le *Guide de mise en valeur des plans d'eau du Québec à des fins récréotouristiques et de conservation du patrimoine*, doit prendre position et présenter son analyse de l'importance de la conservation.

D'autant plus, qu'en cette année internationale de l'écotourisme, décrétée par les Nations unies, le Québec sera l'hôte du 19 au 22 mai 2002 du Sommet mondial de l'écotourisme (ANNEXE 3). Devant le monde entier, le gouvernement du Québec peut-il se permettre d'encourager la destruction, pour quelques mégawatts, d'autant de sites somptueux, dont plusieurs sur des rivières vierges? Peut-il sacrifier celui sur la Mégiscane, parrainée récemment par Richard Desjardins et reconnue par un de ses ministères pour son « potentiel de développement récréotouristique très intéressant à mettre en valeur »²? Quelle réputation aura le Québec quand ces congressistes apprendront que le Canyon de la rivière Sainte-Anne situé tout juste à côté de leur lieu de congrès sera harnaché?

Les gouvernements québécois et canadien doivent reconnaître l'importance de la protection des sites naturels qui font le Québec touristique, le *Québec Sauvage*³, et supporter financièrement les initiatives régionales, créatrices d'emplois durables, qui respectent cette vision.

La majorité des sites convoités sont situés géographiquement à proximité de circuits et destinations touristiques en développement. Dans un contexte où « les touristes sont de plus en plus exigeants »⁴, que le tourisme d'aventure connaît une croissance annuelle de 15% à l'échelle canadienne⁵ et que la faune et la nature vierge sont d'ailleurs le premier intérêt des écotouristes canadiens⁶, les barrages sont de véritables plaies.

Certains parlent de « centrales au fil de l'eau » peu dommageables pour l'environnement. Mais les photos suivantes montrent bien que de telles constructions défigurent complètement les sites.



Barrage au fil de l'eau et rivière Nicolet asséchée à Ste-Brigitte-des-Saults

² MRN, Constat récréotouristique, janvier 2002.

³ Tel que mentionné en couverture de la revue GEO no. 260, 2000.

⁴ Tourisme Québec (2000), *Guide de mise en valeur des plans d'eau du Québec à des fins récréotouristiques et de conservation du patrimoine*.

⁵ Idem

⁶ Paul F. Eagles and Joseph W Cascagnette, *Canadian Ecotourists : Who are they?*, 1993



Barrage « au fil de l'eau » sur la rivière du Loup à Saint-Paulin

Pour sa part, Jean-Claude Germain s'insurge contre les détournements d'idées et les contorsions de l'esprit « Les municipalités et les promoteurs s'approprient gaillardement un bien collectif en jouant effrontément les juridictions et les réglementations les unes contre les autres ». Il ajoute : « Comment faire confiance à des promoteurs qui traînent en justice le ministre de l'Environnement et qui refusent d'aller en audiences publiques comme c'est le cas dans le dossier de la rivière Batiscan ? Le ministre de l'Environnement n'a quant à lui toujours pas répondu à la demande d'audiences publiques des citoyens de Trois-Pistoles, forts d'une pétition régionale qui compte 1 502 noms » tonne-t-il, afin de bien souligner, qu'une fois de plus l'histoire se répète, et risque fort de se répéter partout ailleurs.

Les artistes et les 91 groupes qui ont adhéré au Plaidoyer pour des rivières libres demandent donc l'abandon de ce programme de « destruction durable » et demandent que l'Etat s'engage fermement dans la voie de l'économie de l'énergie, tel que le mentionnait la nouvelle ministre déléguée à l'Energie, Rita Dionne-Marsolais le 8 février dernier en entrevue au Devoir.

Contre le béton : l'adoption !

Rappelons que le 24 mai 2001, le gouvernement a annoncé qu'il céderait au secteur privé une première série de 36 sites sur 25 rivières du Québec, pour la construction et l'exploitation de centrales hydroélectriques de moins de 50 mégawatts.

Le programme « **Adoptez une rivière** » auquel s'associent de nombreuses personnalités veut permettre aux Québécoises et aux Québécois de poser un geste concret permettant de protéger leur patrimoine collectif que sont les chutes et rivières du Québec. Les fonds amassés servent à apporter un soutien aux groupes de citoyens et aux organismes, à maintenir un réseau de communication et à organiser des activités de sensibilisation permettant ainsi de faire « barrage aux barrages » !

Pour adopter une rivière ou obtenir plus d'information sur « Adoptez une rivière », visitez : www.eausecours.org ou composez le (514) 281-1018.

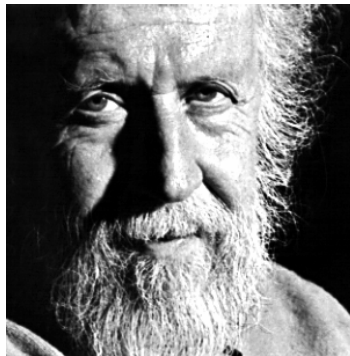
Renseignements : Louise Vandelac ou Jean-Claude Germain
(514) 281-1018
(514) 987-3000 p. 4307#

ANNEXE 1

LISTE DES PARRAINS ET MARRAINES PAR RIVIÈRE

Nouvelles rivières adoptées	Parrains et marraines
Alex	Alexis Martin
Au Tonnerre	Raoul Duguay
Des Quinze	-- réservée --
Gatineau	André Michel
Magpie	Réginald Vollant
Manitou	Florent Vollant
Maskinongé	Martin Petit
Mattawin	Hélène Pednault
Métabetchouane	Claire Pelletier
Métabetchouane	Marc Chabot
Métabetchouane	Pierre Duchesne
Mistassibi	-- réservée --
Mistassini	Lorraine Pintal
Pentecôte	Geneviève Brouillette
Petite Nation	Sylvie Legault
Portneuf	Suzanne Champagne
Riverin	Luis Oliva
Sainte-Anne	Céline Bonnier
Sainte-Anne	Hubert Reeves
Sainte-Anne	Pierre Morency
Saint-François	Andrée Ferretti
Sault-aux-Cochons	-- réservée --
Shawinigan	Huguette Oligny
Sheldrake	Bernard Fortin
Shipshaw	Sylvie Tremblay

Rivières adoptées, déjà annoncées	Parrains et marraines
Aux Rochers	Pierre Lebeau
Batiscan	Robert Brouillette
Franquelin	Sylvie Drapeau
Gatineau	Roy Dupuis
Manitou	Marie-Claire Séguin
Mégiscane	Richard Desjardins
Rouge	Judi Richards
Rouge	Paul Piché
Saint-François	Richard Séguin
Trois-Pistoles	Jean-Claude Germain



Hubert Reeves, président

Ligue pour la préservation de la faune sauvage, Paris, adopte la rivière Sainte-Anne.

ANNEXE 2

DROIT À L'INFORMATION ET À LA PARTICIPATION AU PROCESSUS DÉCISIONNEL EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE⁷

Une étape vitale dans l'évolution des droits des communautés et d'une gestion durable des ressources en eau à travers le monde est la reconnaissance formelle du Droit à l'information et à la participation au processus décisionnel en matière environnementale.

Le public, et plus particulièrement les communautés directement affectées par les projets de construction de barrages, de détournements de cours d'eau ou de modifications des ressources en eau, doivent avoir accès à l'information et doivent faire partie intégrante du processus décisionnel. Ces principes ont été ajoutés à titre prioritaire au Rapport de la Commission internationale sur les barrages (*World Commission on Dams Report*) mais ne sont pas appliqués dans la plupart des pays.

Le Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement énonce généralement ce qui suit :

« La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les États doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré. »⁸

ANNEXE 3

SOMMET MONDIAL DE L'ÉCOTOURISME

Québec, Canada - du 19 au 22 mai 2002

Les Nations unies ont déclaré 2002 ANNEE INTERNATIONALE DE L'ECOTOURISME. L'Organisation mondiale du tourisme et le Programme des Nations unies pour l'environnement ont montré la voie en organisant à l'occasion de cet événement des activités d'envergure internationale. La déclaration des Nations unies témoigne de l'importance croissante prise par l'écotourisme, non seulement en tant que secteur présentant un grand potentiel de développement économique - notamment dans les régions isolées où il existe peu d'autres possibilités - mais aussi en tant qu'instrument puissant de conservation du milieu naturel lorsqu'il est correctement planifié, développé et géré.

Le Sommet mondial de l'écotourisme s'annonce comme un rassemblement sans précédent entre tous ceux et celles qui sont touchés de près ou de loin par l'écotourisme. Il aura pour hôtes la Commission canadienne du tourisme et Tourisme Québec.

Traduction par Nathalie Marcotte du document de l'International Rivers Network pouvant être consulté, en anglais, à l'adresse suivante : <http://www.irn.org/dayofaction/index.asp?id=infoaccess.html>

⁸ La traduction de ce principe est extraite de l'adresse web suivante : http://www.sdinfo.gc.ca/FRE/docs/rio/rio_10.cfm.